SWISS OLYMPIC KLIMAFONDS
Für den Schweizer Sport

In Zusammenarbeit mit myclimate

Formulaire de demande de soutien financier pour les installations solaires

Version de novembre 2025, Swiss Olympic

Processus

Afin d'obtenir un soutien pour la construction d'installations solaires, il est nécessaire de remplir un formulaire de demande. Une fois la demande de soutien reçue, l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic informe de sa décision par e-mail dans un délai de 30 jours. La demande et la prise de décision doivent précéder la construction de l'installation solaire. Le versement du soutien financier intervient après la fin de la construction, dans les 30 jours suivant la réception de la preuve de paiement et des supports de communication demandés.

Critères d'éligibilité du module

Qui peut faire une demande de soutien?

- Les fédérations membres ou sous-structures des fédérations membres (clubs, entreprises de formation, etc.) de Swiss Olympic.
- Les organisations partenaires de Swiss Olympic.

Quelles sont les conditions à remplir pour obtenir un soutien financier pour des installations solaires?

- La construction doit concerner une installation photovoltaïque ou d'une installation solaire thermique.
- L'installation doit être placée sur le toit ou la façade d'une infrastructure de la fédération ou du club en Suisse. Aucun soutien n'est accordé pour les installations solaires autonomes.
- Afin de vérifier l'éligibilité, nous nous référons au site web Toitsolaire de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN). Le projet doit remplir les deux critères suivants:
    - La surface du toit ou de la façade présente une aptitude au moins «bonne» pour l'utilisation d'énergie solaire.
    - La surface du toit recouverte par l'installation solaire correspond au moins à une «utilisation typique».
- L'autoconsommation d'électricité est souhaitable; pour des solutions de contractualisation, il convient de prendre contact suffisamment tôt (klimafonds@swissolympic.ch).
- Le Fonds pour le climat de Swiss Olympic accepte que la fédération ou le club conserve les garanties d'origine (GO), et donc la plus-value écologique de l'installation solaire.

Quel montant de soutien peut être demandé?

Le soutien couvre au maximum 50 pour cent du coût total engagé pour la construction d'une installation solaire, dans la limite de 5000 francs. Des soutiens supplémentaires sont autorisés, sous réserve qu'ils ne dépassent pas le coût total de l'installation solaire. L'obtention d'un soutien financier n'est pas un droit; l'octroi est décidé selon le principe du «premier arrivé, premier servi». Le soutien financier du Fonds pour le climat de Swiss Olympic dans le module «Installations solaires» est limité à deux subventions par semestre de 5000 francs chacune, car les installations solaires apportent une contribution importante à l'objectif de zéro net 2050 de la Suisse, mais d'autres mesures ont un impact climatique immédiat plus fort.

Informations sur les solutions de contractualisation et Solarify

Les solutions de contractualisation peuvent être un moyen économique pour les fédérations et clubs d'utiliser l'électricité solaire sans investir directement dans l'achat d'une installation. Néanmoins, même une telle approche peut engendrer certains coûts. Le Fonds pour le climat de Swiss Olympic est prêt à tester une solution de contractualisation avec une fédération ou un club. Solarify propose déjà une offre correspondante:
La société Solarify propose une solution de contractualisation pour les installations (sportives) dont les surfaces de toitures inutilisées offrent un potentiel pour l'électricité solaire. Elle se charge de la planification, du financement, de la direction des travaux et de l'exploitation des panneaux, le tout sans investissement pour la fédération ou le club. Les panneaux peuvent être achetés par de petits investisseurs et investisseuses, par exemple les membres du club. De plus amples informations sont disponibles ici: Solarify.

Comment la fédération ou le club doit-il participer au Fonds pour le climat de Swiss Olympic?

Les contributions financières au Fonds pour le climat de Swiss Olympic proviennent des clubs sportifs, des fédérations et des manifestations suisses qui s'engagent en faveur de la protection du climat. Il est donc **obligatoire** pour les fédérations ou les clubs qui déposent une demande de soutien de contribuer aussi financièrement au Fonds pour le climat de Swiss Olympic. Idéalement, cette contribution est proportionnelle aux capacités financières et à la taille de la fédération ou du club. Parmi les exemples de versements au Fonds pour le climat de Swiss Olympic qui ne grèvent pas la trésorerie de la fédération ou du club, il convient notamment de citer l'application d'un franc climatique sur la billetterie, les frais de participation ou les frais de parc lors des manifestations, ainsi que l'application d'une contribution climatique sur la cotisation des membres.

Droits et obligations des demandeurs et demandeuses

- **Éthique:** s'engager à respecter les Statuts en matière d'éthique ainsi que la charte d'éthique du sport suisse.
- **Conseils et soutien:** les demandeurs et demandeuses peuvent demander conseil à l'équipe du Fonds pour le climat de Swiss Olympic pendant le processus de demande afin de s'assurer que les critères et exigences du Fonds sont respectés.
- **Caractère contraignant:** toutes les données et informations contenues dans le formulaire de demande sont contraignantes et véridiques.
- **Communication:** il est interdit de communiquer sur le financement d'une mesure par le Fonds pour le climat de Swiss Olympic avant l'approbation de la demande. La communication de la fédération ou du club relative au soutien est obligatoire, mais est soumise, après approbation, au manuel d'utilisation du logo du Fonds pour le climat de Swiss Olympic et doit à ce titre être validée par Swiss Olympic. Au moins une photo de l'installation solaire, accompagnée du logo de la fédération ou du club, doit être mise à disposition pour la communication du Fonds pour le climat de Swiss Olympic.

Formulaire de demande du Fonds pour le climat de Swiss Olympic

Informations du demandeur ou de la demandeuse	
Fédération/club	
Adresse	
NPA/ville	
Informations sur la fédération ou le club (nombre de membres, total du bilan)	

Coordonnées de la personne de contact	
Nom, prénom	
Fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse e-mail	

Informations sur l'installation solaire	
Type d'installation	
Adresse de l'infrastructure	
Copier et indiquer l'URL de l'infrastructure localisée sur le site web Toitsolaire (lien).	
Selon le site web Toitsolaire (lien), quelle est l'aptitude de la surface du toit ou de la façade?	
Je confirme que la surface du toit ou de la façade que recouvre notre infrastructure correspond au moins à une «utilisation typique» selon le site web Toitsolaire (lien).	

Je confirme que l'électricité produite par l'installation solaire est utilisée pour l'autoconsommation. (Pour les solutions de contractualisation, contacter klimafonds@swissolympic.ch suffisamment tôt).	
Calendrier des travaux	
Coût total	
Contribution financière souhaitée (maximum 50 pour cent du coût total, dans la limite de 5000 francs)	
Autres soutiens	

Contribution au Fonds pour le climat de Swiss Olympic	
Proposition de contribution financière au Fonds pour le climat (voir critères d'éligibilité, pages 1-2)	
Canal de communication (médias sociaux, site web, etc.)	

Veuillez envoyer le formulaire dûment rempli par e-mail à l'adresse klimafonds@swissolympic.ch.

Demandeur·euse:

_____	_____	_____
Lieu, date	Nom, prénom, fonction	Signature

Contact
Fonds pour le climat de Swiss Olympic: klimafonds@swissolympic.ch
Pour plus d'informations: www.swissolympic.ch/klimafonds